

La transformation des bureaux des administrations en logements bientôt facilitée ?

Sera-t-il bientôt possible de déroger aux règles d'urbanisme pour faciliter la transformation des bureaux en logements ? C'est en tout cas l'ambition du député MoDem Romain Daubié, qui a déposé une proposition de loi en ce sens. Un texte signé par plusieurs de ses collègues – dont certains de l'opposition – et qui sera examiné en séance publique ce mercredi 6 mars. Et il devrait être assez consensuel au sein de l'Assemblée nationale.

“Faciliter la transformation des bureaux en logements est une nécessité”, souligne ce parlementaire de la majorité présidentielle. À ses yeux, cette nécessité s'impose tant au regard des besoins en logements “sur l'ensemble du territoire” que de l'impératif écologique : “reconvertir des bureaux en logements sans passer par des opérations de démolition-reconstruction, fortement émettrices et générant des quantités de déchets importantes, relève du simple bon sens”.

Mais pour faciliter la transformation des bureaux en logements, il faut d'abord lever un certain nombre de verrous réglementaires et administratifs. C'est l'objet de la proposition de loi de Romain Daubié, qui entend donner davantage de marges de manœuvre aux élus locaux, notamment aux maires, en les autorisant à déroger au plan local d'urbanisme pour délivrer un permis de construire relatif à la transformation de bureaux en logements. Une dérogation qui pourrait aussi concerner les locaux affectés aux administrations publiques, mais dont certains sont aujourd'hui sans utilité.

Qu'il s'agisse de trésoreries, d'anciennes postes, d'écoles, gares ou cités administratives désaffectées, “de nombreux bâtiments qui n'ont plus d'usage pourraient aujourd'hui utilement être transformés en logements”, explique le député de l'Ain. Ce droit de dérogation, il souhaite d'autant plus voir instaurer à une époque où, insiste-t-il, la mobilisation du foncier “est plus que jamais une priorité”.